

ROB

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2019



**Conseil municipal
du 5 février 2019**

Sommaire

	Avant-propos	3
	Le contexte financier du budget 2019	
	Le contexte national	6
	Le contexte local	
	♦ Rappels	7
	♦ Les grandes orientations	8
	♦ Les grandes orientations budgétaires	12



Avant-propos

Dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la commune pour l'exercice à venir doit être inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal.

Promulguée le 7 août 2015, la loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République) en a modifié les modalités de présentation.

Ainsi, l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose : « le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du vote du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat en conseil municipal dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8 du même code. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

Concrètement, l'instauration de ce rapport d'orientation budgétaire (ROB) apporte les trois principales modifications suivantes :

- les informations portées dans le ROB doivent faire l'objet d'une publication, notamment sur le site internet de la ville (lorsqu'elle en possède un !)
- le débat fait désormais l'objet obligatoirement d'une délibération spécifique ;
- le ROB enfin doit dorénavant être transmis au représentant de l'Etat dans le département ainsi qu'au président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont la commune est membre, en l'occurrence la communauté d'agglomération Royan Atlantique ;
- dispositif complémentaire : l'ensemble des collectivités de plus de 3 500 habitants devra désormais communiquer, lors de son débat d'orientation budgétaire, sur ses objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et sur son besoin de financement en lien avec la trajectoire, fixée à 1,2 % par l'Etat, d'augmentation maximale de ces dépenses.



Le contexte financier du budget 2019

Le contexte national

- ✚ La réduction des déficits publics et la croissance du produit intérieur brut restent les principaux objectifs du Gouvernement. Cependant, les manifestations d'ampleur des « gilets jaunes » en réaction à sa politique fiscale et sociale ont entamé une part des marges de manœuvre de l'Etat. Il est donc possible qu'il souhaite trouver d'autres dispositifs d'économie.

Le redressement des comptes publics passe par une diminution des dépenses et si possible une augmentation des recettes. La croissance de la zone euro a été soutenue en 2017 mais a connu un léger tassement en 2018. Les prévisions 2019 pour la France sont donc revues à la baisse.

<i>Hypothèses macroéconomiques retenues</i>	
Hausse du PIB	1,5 %
Inflation	1,9 %
Dette publique	98,6 % du PIB

- ✚ Principales mesures du projet de loi des finances et de programmation des finances publiques 2018/2022 :
 - limitation de la hausse des dépenses à 1,2 % par la contractualisation avec les 340 collectivités territoriales dont le budget est supérieur à 60 millions d'euros et invitation à mesurer la hausse des dépenses dans la même tendance pour les autres collectivités à niveau de services constants ;
 - l'Etat souhaite une participation des collectivités à la réduction de la dette publique nationale par la mise en place d'un ratio d'endettement par strate ;
 - les modalités de la réforme de la taxe d'habitation ne sont toujours pas arrêtées. Elles seront a priori neutres pour les communes en 2019, mais avec une incertitude pour les années futures.
 - après plusieurs années de baisse, les prélèvements sur recettes (PSR) de l'Etat en faveur des collectivités locales sont en très légère augmentation de 0,3 % par rapport à la LFI de 2018. La dotation globale de fonctionnement devrait être stabilisée. Pour le bloc communal, la minoration portera sur les fonds départementaux de péréquation de taxe professionnelle (FDPTP) ;
 - les collectivités continueront de subir les coûts de transfert de missions : délivrance des passeports et cartes d'identité biométriques, temps périscolaires, division des classes, pacte civil de solidarité (PACS), nouvelles dispositions sanitaires, alimentaires (bio), sécuritaires...

Le contexte local



Deux rappels

✓ La baisse de la DGF :

En 2014, l'Etat a instauré un plan d'économies drastiques qui s'est traduit par une baisse sans précédent des dotations aux collectivités territoriales.

Pour Saint-Palais-sur-Mer, cette baisse s'élève à plus de 450 000 € entre 2014 et 2018.

	2014	2015	2016	2017	2018
DGF	1 279 671	1 117 478	943 791	847 698	828 273

Cette baisse cumulée représente aujourd'hui pas moins de l'équivalent du remboursement d'un emprunt de 5 millions d'euros sur 15 ans.

✓ L'état de carence de la commune :

La loi solidarité et renouvellement urbain (SRU) du 13 décembre 2000 renforcée par celle du 18 janvier 2013 impose aux communes de plus de 3 500 habitants comprises dans un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants, d'avoir un nombre total de logements locatifs sociaux représentant au moins 25 % des résidences principales et rend possible un quintuplement des pénalités.

La commune n'ayant pas atteint les objectifs triennaux de réalisation de logements sociaux, le préfet a reconduit l'état de carence pour la période 2017/2019 avec pour conséquence :

- une suspension du droit de préemption urbain (DPU) au profit de l'Etat qui l'a délégué à l'établissement public foncier de Nouvelle Aquitaine ;
- un prélèvement financier de 248 000 € en 2018, avec l'espoir que la commune ne subisse pas un nouveau coefficient multiplicateur compte tenu du travail réalisé et de la bonne volonté, non seulement affichée mais effectivement mise en œuvre, pour combler son déficit.

Ce prélèvement obligatoire a eu et aura nécessairement un impact direct sur la capacité d'autofinancement de l'investissement de la commune.



Les grandes orientations

Tenant compte des deux rappels précédemment exposés et qui vont perdurer, la commune a défini sa stratégie financière jusqu'en 2020, année de renouvellement des mandats locaux.

objectif 1

Pas d'augmentation des taux des impôts locaux

Le conseil municipal avait procédé en 2016 à une augmentation des 3 taxes locales de 3 %.

Cette augmentation n'était évidemment pas le résultat d'une gestion dégradée, mais a permis, puisque c'était l'intention clairement assumée, de rattraper le retard pris au cours des 20 dernières années dans la réfection profonde du réseau routier intra-muros. Le produit financier de la majoration "assure" le remboursement de l'annuité d'emprunt nécessaire à cet ambitieux programme d'investissement.

Dans la droite ligne de 2014, 2015 et 2017, les taux d'imposition ne seront pas augmentés en 2019.

Via la loi de finances pour 2019, compte tenu de l'inflation, la revalorisation annuelle des valeurs locatives sera de 2,2 % en 2019 (au lieu de 1,2 % en 2018). En effet, depuis l'an dernier, cette revalorisation est désormais adossée à l'évolution de l'indice des prix, calculée par l'INSEE sur les douze derniers mois de novembre à novembre.

Sans même modifier les taux des impôts locaux, et indépendamment des dégrèvements et du dynamisme des bases, il y aura donc une augmentation mécanique de la recette fiscale. La commune peut raisonnablement s'attendre à une progression de ses recettes fiscales d'environ 2,5 %.

En ce qui concerne la réforme de la taxe d'habitation, le gouvernement n'en a pas encore fixé les modalités. Il n'y aura pas d'impact pour Saint-Palais-sur-Mer cette année. La commune pourrait à l'avenir perdre un de ses leviers fiscaux et ne pas être compensée par l'Etat à sa juste exonération.

Les valeurs cadastrales du foncier non-bâti étant particulièrement faibles, son produit est actuellement négligeable dans les recettes de la commune.

(objectif 2)

Ne pas endetter la commune au-delà de la moyenne des collectivités de même strate

Tout d'abord, il est utile de rappeler que l'emprunt n'est pas un mal en soi. On n'imagine pas qu'un ménage attende d'avoir économisé pour s'installer dans sa maison. Pour une collectivité, afin d'apporter un équipement répondant à des besoins connus ou exprimés, celle-ci procèdera à un emprunt afin de le mettre à disposition au plus tôt.

L'emprunt est aussi une façon intelligente de mieux absorber, en l'étalant sur plusieurs exercices budgétaires, le financement conséquent d'un équipement, plutôt que le concentrer inconsidérément sur une seule année.

Il existe plusieurs ratios pour analyser l'endettement d'une collectivité. La situation de la commune en matière statistique est particulière car les ratios sont habituellement calculés sur la base de la population permanente, soit environ 4 000. Or, pour avoir une meilleure approche de la situation de notre ville, il est plus pertinent de retenir sa population « DGF » (8 134 en 2018) et ainsi comparer avec des communes de la strate 5 à 10 000 habitants.

a – L'encours de dette par habitant

L'encours de dette par habitant est un indicateur permettant d'effectuer des comparaisons avec des collectivités similaires et avec la moyenne de la strate démographique concernée.

Pour Saint-Palais-sur-Mer, l'encours de dette au 1^{er} janvier 2019 est de 972 € alors que la moyenne est à 849 €. Mais on sait ce dépassement très temporaire ; car, en soustrayant le prêt "relais" du complexe municipal, l'encours serait ramené à 542 €, soit nettement moindre que la moyenne nationale pour la strate considérée.

b – L'encours de dette sur les recettes réelles de fonctionnement

Cet indicateur est également appelé "ratio de surendettement". Il permet de mesurer le poids de la dette par rapport à la richesse de la collectivité, se mesure en pourcentage et peut être comparé avec des collectivités similaires et les moyennes que dégage la strate. Quand le ratio est supérieur à 100%, cela signifie que la totalité des recettes d'une année ne serait pas suffisante pour rembourser la dette.

	<i>St-Palais-sur-Mer</i>	<i>Moyenne nationale</i>
Encours total/RRF	86 %	73 %
Encours hors prêt relais/RRF	48 %	

c – L'encours de dette sur l'épargne brute

Ce ratio est également appelé "capacité de désendettement" puisqu'il mesure la capacité d'une collectivité à s'acquitter des charges de sa dette (encours de dette/épargne brute).

Il répond à la question suivante : combien faudrait-il d'exercices budgétaires à la collectivité pour rembourser la totalité du capital de sa dette si elle y consacrait l'intégralité de son épargne ?

Le résultat est présenté en années et peut être comparé aux collectivités de même strate. La comparaison sur plusieurs années permet d'affiner l'analyse.

	<i>St-Palais 2014</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>Moyenne nationale</i>
Sans prêt relais	3,32	2,75	2,4	2,93	2,82	4,3
Avec prêt relais	X	X	X	X	5,06	X

Ce ratio est particulièrement bon pour la commune de Saint-Palais-sur-Mer. On peut par ailleurs constater une permanence de ce ratio dans le temps, avec une faible variabilité annuelle et ce, quel que soit le montant de nos investissements successifs.

Les analystes, au premier rang desquels les magistrats de la Cour des comptes, considèrent qu'un ratio de plus de 10 années doit alerter la municipalité sur sa capacité à rembourser sa dette. Au-delà de 15 années, la collectivité est considérée en grande difficulté.

(Objectif 3)

Conserver une bonne capacité d'autofinancement des investissements

L'analyse de l'endettement de la commune et particulièrement de sa capacité à rembourser son encours et ses intérêts, a montré la capacité de la commune à dégager une bonne épargne brute.

Cette propension à entretenir un autofinancement confortable passe par une bonne maîtrise des dépenses par rapport aux recettes de la collectivité.

Capacité d'autofinancement (CAF) / habitant :

	2014	2015	2016	2017	2018
Saint-Palais-sur-Mer	219	246	234	220	226*
Moyenne nationale	165	174	177	179	X

* estimé

Pour les deux prochaines années, la maîtrise des dépenses de fonctionnement se poursuivra dans les mêmes proportions que les années de début de mandat. La croissance des dépenses de fonctionnement suivra celle des recettes, accompagnant ainsi le développement de la commune et de ses services.

Les efforts entrepris pour faire appel à la mise en concurrence des entreprises et fournisseurs de la commune seront poursuivis. La formation et la disponibilité du personnel seront renforcées sur les processus d'achat public.

La collectivité pourra ponctuellement s'engager dans des études analytiques plus fines afin de détecter toute autre source d'économies possible.

Enfin, d'une manière plus globale, il sera judicieux, de porter les investissements sur des sources d'économies du fonctionnement. Les mesures déjà prises seront renforcées pour réduire la consommation d'énergie (éclairage public, chauffage, ...).

En tout état de cause, la capacité d'autofinancement étant plus que correcte, elle sera méticuleusement conservée afin de ne pas obérer nos futures marges de manœuvre.



Les grandes orientations budgétaires 2019

Les recettes de fonctionnement

Recettes des services

Avec la reprise, par la commune, des activités nautiques de l'office municipal de tourisme pour cause de non-intérêt communautaire de la part de la CARA, les recettes des autres services (droits de terrasse, cantine et périscolaire, conservatoire...) ont été renforcées, pour atteindre environ 650 000 €/an. On peut attendre pour cette année une somme comparable.

Fiscalité directe locale

La municipalité proposera un budget 2019 sans augmentation des taux de la fiscalité directe locale ; après une année 2018, où le produit a progressé de 2,6 % dont 1,2 % du fait de la revalorisation des bases, il est envisageable de trouver le même taux de croissance pour 2019, sachant que le Parlement a validé la revalorisation à 2,2 % des bases.

La taxe d'habitation et le foncier bâti procurent à la commune, et de loin, sa recette la plus importante (5,1 M€).

Il importe de noter que la taxe additionnelle aux droits de mutation est une recette extrêmement dynamique sur Saint-Palais. Elle indique l'excellente santé du marché immobilier saint-palaisien.

Un gain supplémentaire de 140 000 € a ainsi été constaté en 2018. La prévision 2019 conservera néanmoins une règle de prudence compte tenu des aléas de sa perception.

A l'inverse, la taxe sur l'électricité, stable depuis plusieurs années (180 000 €), permet à la commune d'assurer l'entretien et la modernisation de son éclairage public.

Dotations

Les dotations de l'Etat pour la commune devraient se stabiliser cette année, d'autant que si la DGF avait baissé, la dotation de solidarité rurale a progressé (liée au nombre d'enfants sur la commune, la longueur de la voirie, ...). La dotation de recensement ne valait, elle, que pour 2018.

Les autres participations des partenaires institutionnels de la commune (département, Caf, CARA...) devraient être, elles aussi, du même niveau que l'an passé.

Produits du patrimoine

La commune a perçu une recette exceptionnelle et conséquente en 2018 en soldant son budget annexe du lotissement du Peux Blanc (800 000 €). Bien entendu, ce revenu ne se renouvellera plus. Aussi, les produits des locations retrouveront leur rythme de croisière à 100 000 €.

Produits exceptionnels

Ils correspondent essentiellement aux remboursements des assurances sur les frais engagés lors de divers sinistres, qu'ils soient automobiles ou concernent nos bâtiments ou le matériel sur l'espace public (environ 30 000 €). Ils restent néanmoins très aléatoires par nature.

Les dépenses de fonctionnement

Les charges courantes

Les charges à caractère général vont rester stables. Les recommandations du chapitre précédent sur les économies potentielles doivent porter leurs fruits dans les budgets à venir.

Les charges de personnel

L'objectif est de tenir la masse salariale. Cependant, la conjonction de plusieurs éléments plus ou moins prévisibles entraînera une augmentation. En effet, la réforme du régime indemnitaire (RIFSEEP), à apporter dans la « territoriale » de façon similaire à ce qui existe déjà pour la fonction publique d'Etat, aura une répercussion à partir de juillet ; le glissement vieillesse technicité (GVT) aura aussi un impact ; enfin, la mairie connaît de nombreux arrêts de travail liés à de longues maladies.

Les atténuations de produits

L'importante pénalité liée à la carence en logements sociaux sera réinscrite à hauteur de 250 000 €. Gageons qu'elle ne soit pas aggravée par l'autorité préfectorale, compte tenu des nombreux engagements tangibles de la municipalité pour la réalisation d'opérations de constructions en la matière.

Les charges d'intérêt de la dette

La commune a payé 165 000 € en 2018. C'est une maigre somme compte tenu du faible endettement de la commune et surtout de la persistance de taux d'intérêts historiquement très bas. Les emprunts de la commune sont d'ailleurs quasiment tous (14 sur 16) à taux fixe. Il sera nécessaire d'intégrer l'emprunt d'équilibre de 1,5 M€ réalisé en janvier 2019.

Les autres charges

Cumulées, elles représentent 300 000 € au budget pour le paiement des subventions, des indemnités d'élu et des redevances pour brevets et licences. Il n'y a pas de changement notable prévu cette année.

Tableau de bord au 31/12/2017

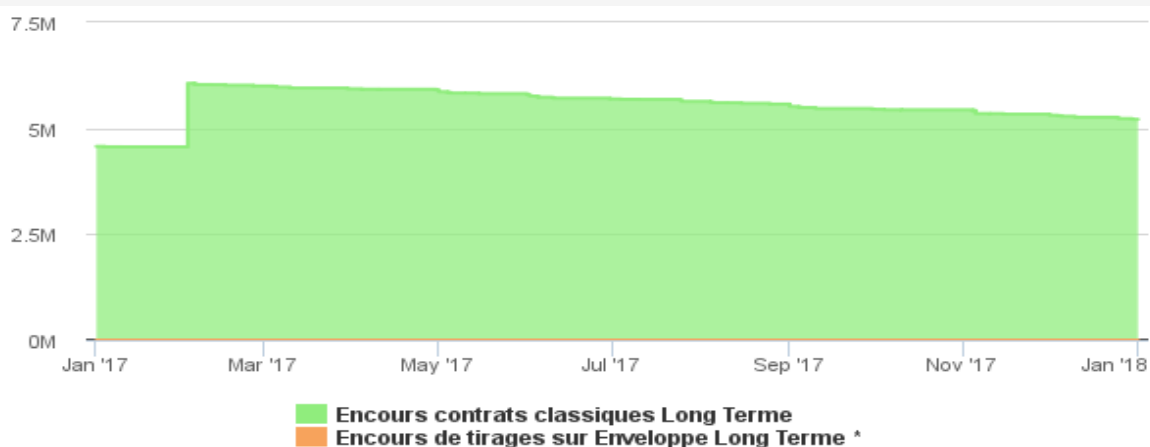
Bilan annuel

Caractéristiques de la dette au 31/12/2017			
Encours	5 211 262,30	Nombre d'emprunts *	18
Taux actuariel *	3,09 %	Taux moyen de l'exercice	3,16 %

* tirages futurs compris

Charges financières en 2017			
Annuité	1 043 34,59	Amortissement	861 789,16
Remboursement anticipé avec flux	0,00	Remboursement anticipé sans flux	0,00
Intérêts emprunts	180 055,43	Solde ICNE	40 352,55

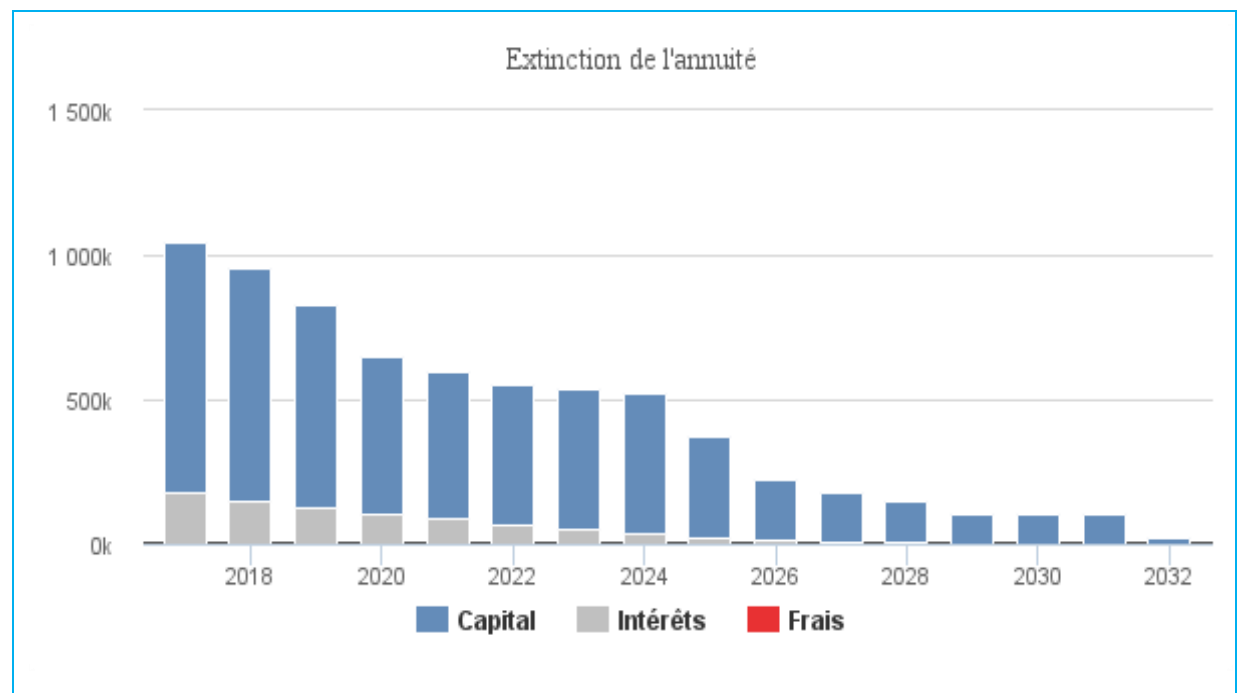
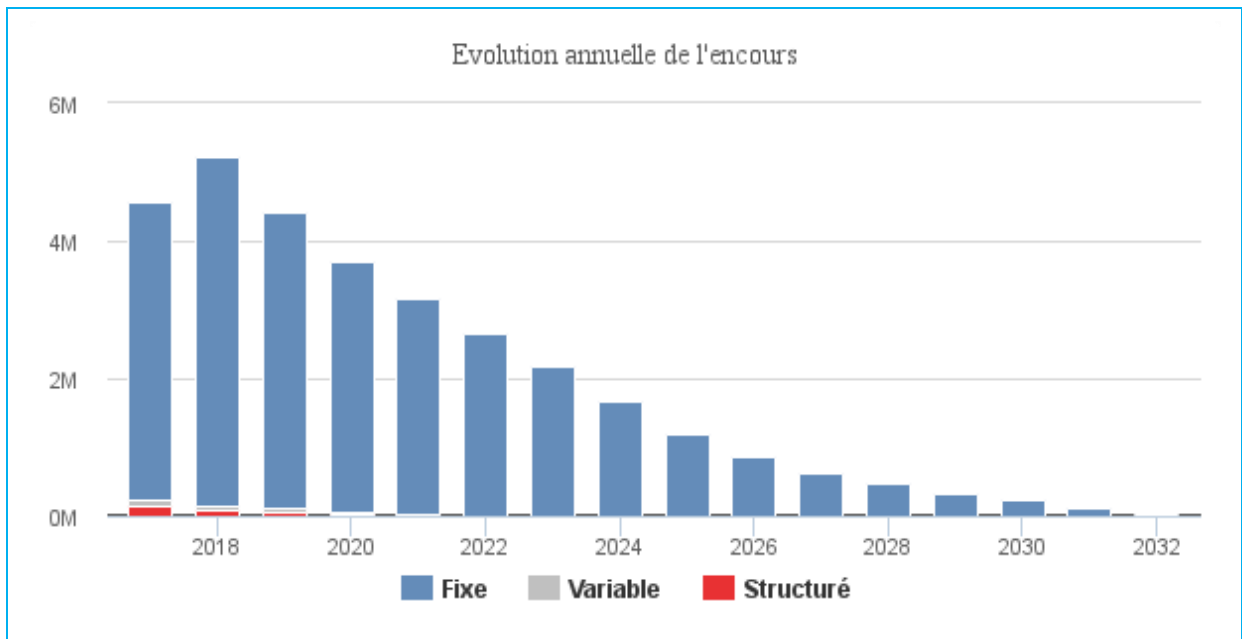
Evolution journalière de l'encours long terme



Financements disponibles au 31/12/2017

Enveloppes de financement	0,00	Lignes et billets de trésorerie	0,00
Remboursements temporaires	0,00	Emprunts long terme non mobilisés (1)	3 500 000,00
		Total disponible	3 500 000,00

Extinction



Exer.	Encours début	Tirage	Annuité	Frais	Intérêts	Taux moy.	Taux act.	Capital				Solde
								Amort.	RA avec flux	RA sans flux	Gain/Perte de change	
2017	4 573 051,46	1 500 000,00	1 043 344,59	1 500,00	180 055,43	3,16%	3,17%	861 789,16	0,00	0,00	0,00	1 043 344,59
2018	5 211 262,30	0,00	955 002,98	0,00	152 329,94	3,03%	3,09%	802 673,04	0,00	0,00	0,00	955 002,98
2019	4 408 589,26	0,00	828 614,02	0,00	125 796,37	2,94%	3,00%	702 817,65	0,00	0,00	0,00	828 614,02
2020	3 705 771,61	0,00	651 721,69	0,00	103 762,07	2,87%	2,90%	547 959,62	0,00	0,00	0,00	651 721,69
2021	3 157 811,99	0,00	595 238,38	0,00	86 516,09	2,81%	2,85%	508 722,29	0,00	0,00	0,00	595 238,38
2022	2 649 089,70	0,00	555 285,62	0,00	70 776,74	2,74%	2,80%	484 508,88	0,00	0,00	0,00	555 285,62
2023	2 164 580,82	0,00	536 019,32	0,00	55 111,73	2,61%	2,70%	480 907,59	0,00	0,00	0,00	536 019,32
2024	1 683 673,23	0,00	523 012,69	0,00	39 339,31	2,39%	2,52%	483 673,38	0,00	0,00	0,00	523 012,69
2025	1 199 999,85	0,00	371 777,63	0,00	23 444,59	2,08%	2,21%	348 333,04	0,00	0,00	0,00	371 777,63
2026	851 666,81	0,00	225 219,75	0,00	15 219,76	1,82%	1,96%	209 999,99	0,00	0,00	0,00	225 219,75
2027	641 666,82	0,00	179 815,29	0,00	9 815,09	1,53%	1,68%	170 000,20	0,00	0,00	0,00	179 815,29
2028	471 666,62	0,00	152 913,03	0,00	6 246,41	1,33%	1,42%	146 666,62	0,00	0,00	0,00	152 913,03
2029	325 000,00	0,00	103 363,76	0,00	3 363,76	1,17%	1,18%	100 000,00	0,00	0,00	0,00	103 363,76
2030	225 000,00	0,00	102 193,76	0,00	2 193,76	1,17%	1,18%	100 000,00	0,00	0,00	0,00	102 193,76
2031	125 000,00	0,00	101 023,76	0,00	1 023,76	1,17%	1,18%	100 000,00	0,00	0,00	0,00	101 023,76
2032	25 000,00	0,00	25 073,13	0,00	73,13	1,18%	1,18%	25 000,00	0,00	0,00	0,00	25 073,13

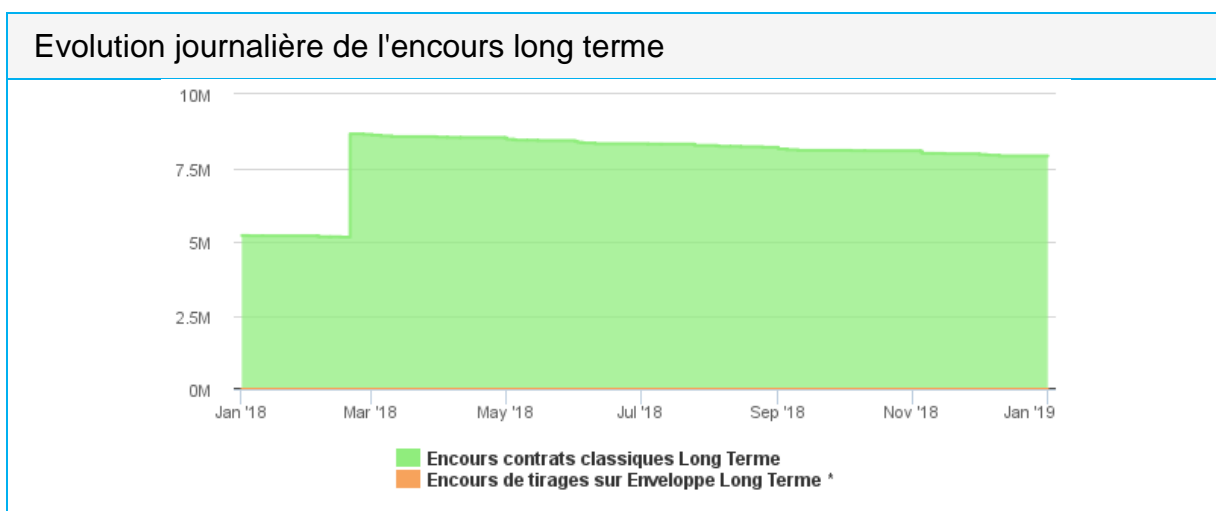
Tableau de bord au 31/12/2018

Bilan annuel

Caractéristiques de la dette au 31/12/2018			
Encours	7 908 589,36	Nombre d'emprunts *	16
Taux actuariel *	1,89%	Taux moyen de l'exercice	2,05%

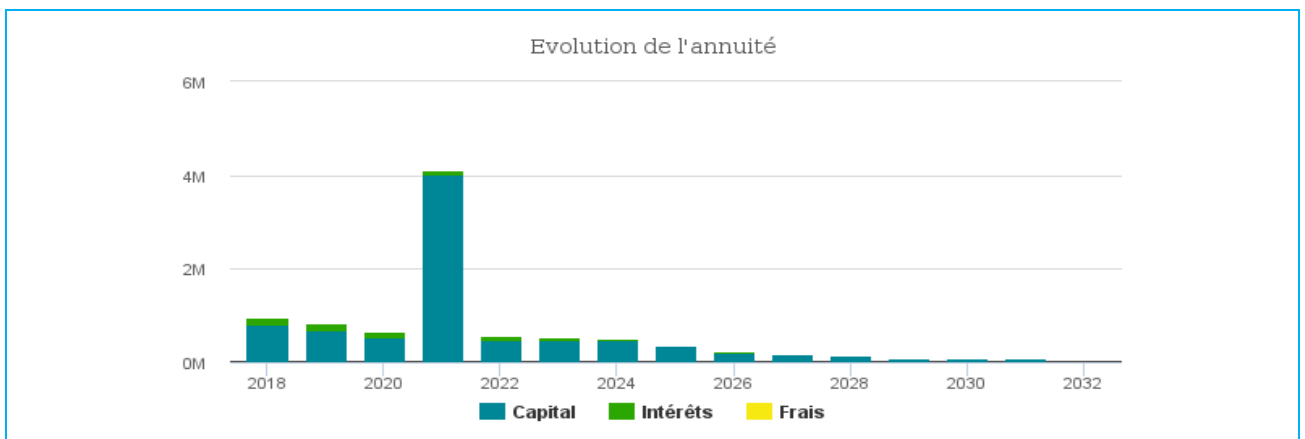
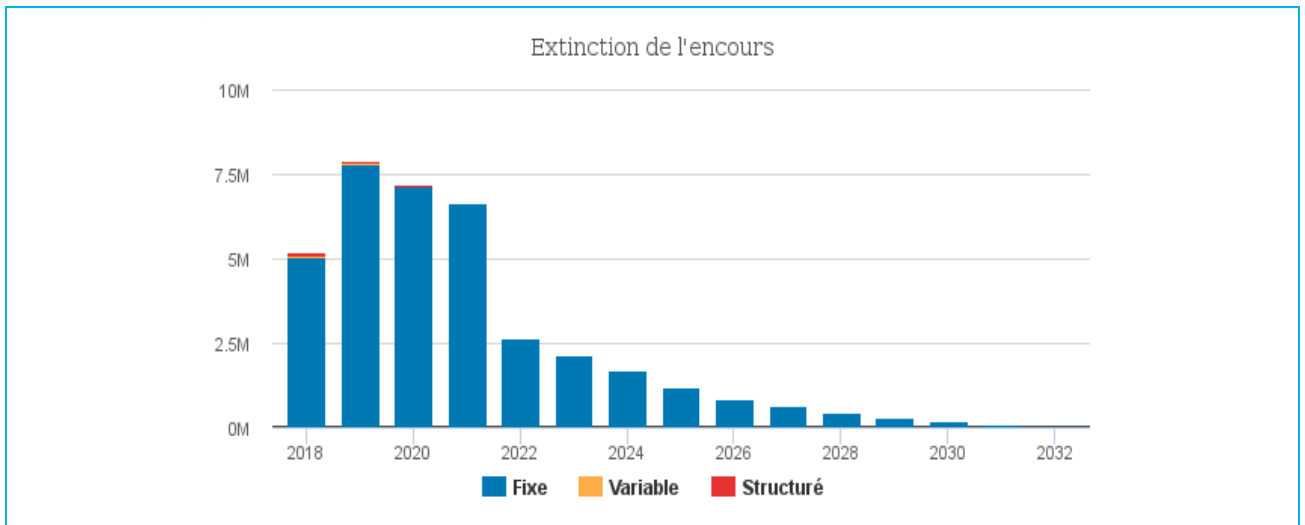
* tirages futurs compris

Charges financières en 2018			
Annuité	971 317,24	Amortissement	802 672,94
Remboursement anticipé avec flux	0,00	Remboursement anticipé sans flux	0,00
Intérêts emprunts	165 144,30	Solde ICNE	36 061,95



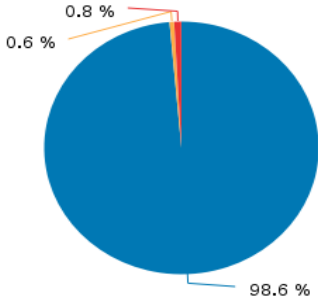
Financements disponibles au 31/12/2018			
Enveloppes de financement	0,00	Lignes et billets de trésorerie	0,00
Remboursements temporaires	0,00	Emprunts long terme non mobilisés	0,00

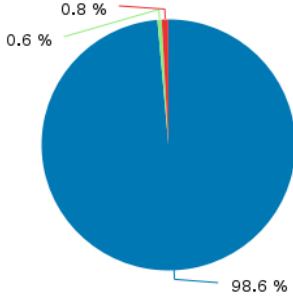
Extinction



Exer.	Encours début	Tirage	Annuité	Frais	Intérêts	Taux moy.	Taux act.	Capital				Solde
								Amort.	RA avec flux	RA sans flux	Gain/Perte de change	
2018	5 211 262,30	3 500 000,00	971 317,24	3 500,00	165 144,30	2,05%	2,06%	802 672,94	0,00	0,00	0,00	971 317,24
2019	7 908 589,36	0,00	845 765,35	0,00	142 947,60	1,81%	1,89%	702 817,75	0,00	0,00	0,00	845 765,35
2020	7 205 771,61	0,00	668 872,52	0,00	120 912,90	1,67%	1,73%	547 959,62	0,00	0,00	0,00	668 872,52
2021	6 657 811,99	0,00	4 099 526,35	0,00	90 804,06	2,49%	1,61%	4 008 722,29	0,00	0,00	0,00	4 099 526,35
2022	2 649 089,70	0,00	555 285,71	0,00	70 776,83	2,74%	2,80%	484 508,88	0,00	0,00	0,00	555 285,71
2023	2 164 580,82	0,00	536 019,32	0,00	55 111,73	2,61%	2,70%	480 907,59	0,00	0,00	0,00	536 019,32
2024	1 683 673,23	0,00	523 012,69	0,00	39 339,31	2,39%	2,52%	483 673,38	0,00	0,00	0,00	523 012,69
2025	1 199 999,85	0,00	371 777,63	0,00	23 444,59	2,08%	2,21%	348 333,04	0,00	0,00	0,00	371 777,63
2026	851 666,81	0,00	225 219,75	0,00	15 219,76	1,82%	1,96%	209 999,99	0,00	0,00	0,00	225 219,75
2027	641 666,82	0,00	179 815,29	0,00	9 815,09	1,53%	1,68%	170 000,20	0,00	0,00	0,00	179 815,29
2028	471 666,62	0,00	152 913,03	0,00	6 246,41	1,33%	1,42%	146 666,62	0,00	0,00	0,00	152 913,03
2029	325 000,00	0,00	103 363,76	0,00	3 363,76	1,17%	1,18%	100 000,00	0,00	0,00	0,00	103 363,76
2030	225 000,00	0,00	102 193,76	0,00	2 193,76	1,17%	1,18%	100 000,00	0,00	0,00	0,00	102 193,76
2031	125 000,00	0,00	101 023,76	0,00	1 023,76	1,17%	1,18%	100 000,00	0,00	0,00	0,00	101 023,76
2032	25 000,00	0,00	25 073,13	0,00	73,13	1,18%	1,18%	25 000,00	0,00	0,00	0,00	25 073,13

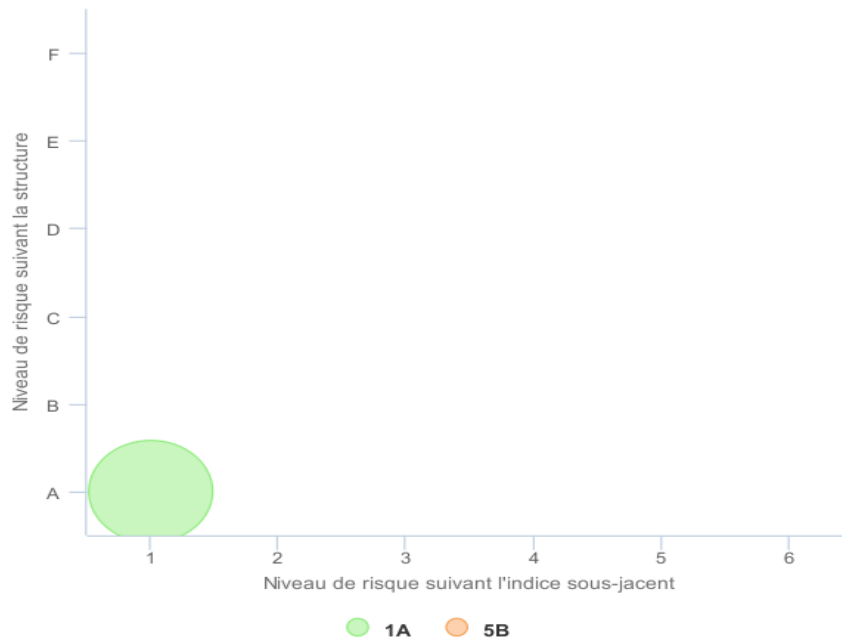
Index

Types de Taux				
				
	■ Taux fixes	■ Taux variables	■ Taux structurés	Total
Encours	7 798 172,66	43 750,00	66 666,70	7 908 589,36
Pourcentage global	98,60%	0,55%	0,84%	100%
Durée de vie	3 ans, 5 mois	1 an, 7 mois	11 mois	3 ans, 5 mois
Duration	3 ans, 3 mois	1 an, 7 mois	10 mois	3 ans, 3 mois
Nombre d'emprunts	14	1	1	16
Taux actuariel	1,88%	0,31%	4,20%	1,89%
Taux moyen	2,04%	0,31%	4,20%	2,05%

Index de taux					
					
Index	Nb	Encours au 31/12/2018	%	Annuité capital + intérêts	%
■ FIXE	14	7 798 172,66	98,60%	917 623,28	94,81%
■ MOYEURIBOR06M	1	43 750,00	0,55%	12 663,13	1,31%
■ STRUCTURES	1	66 666,70	0,84%	37 530,83	3,88%
TOTAL	16	7 908 589,36		967 817,24	

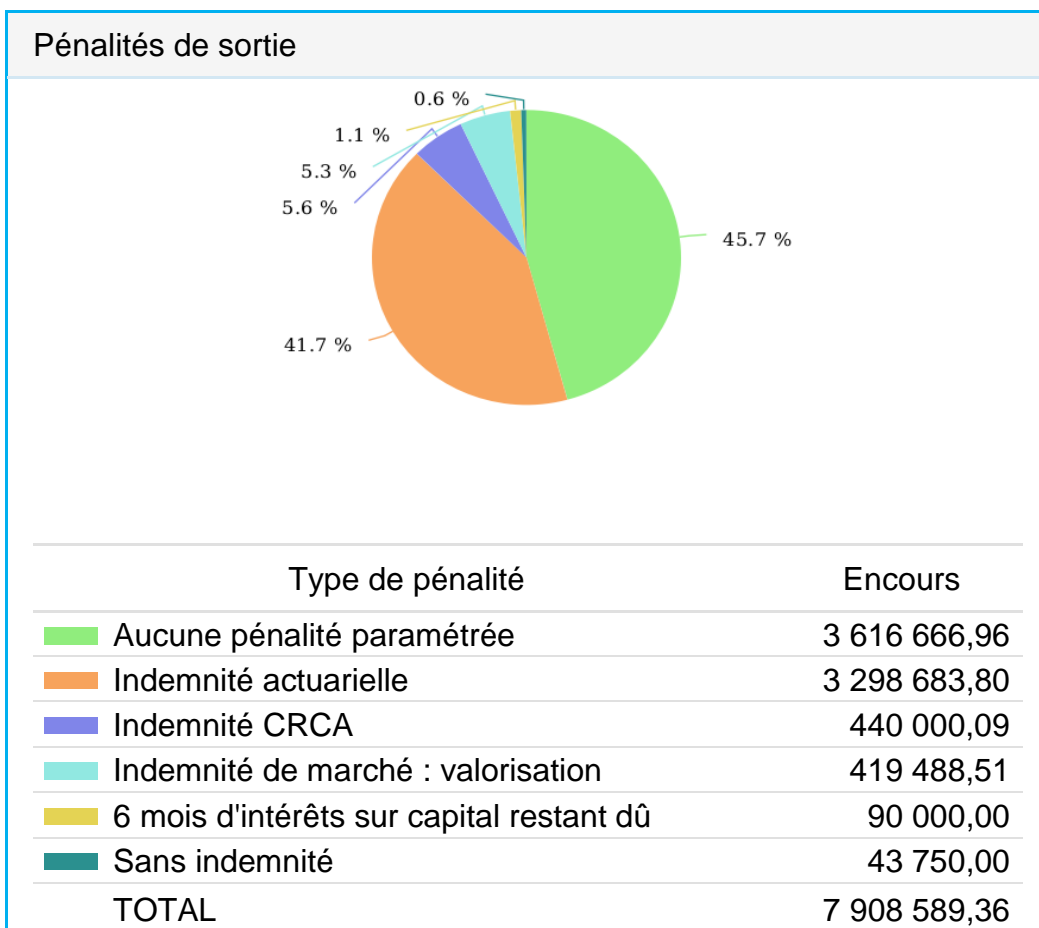
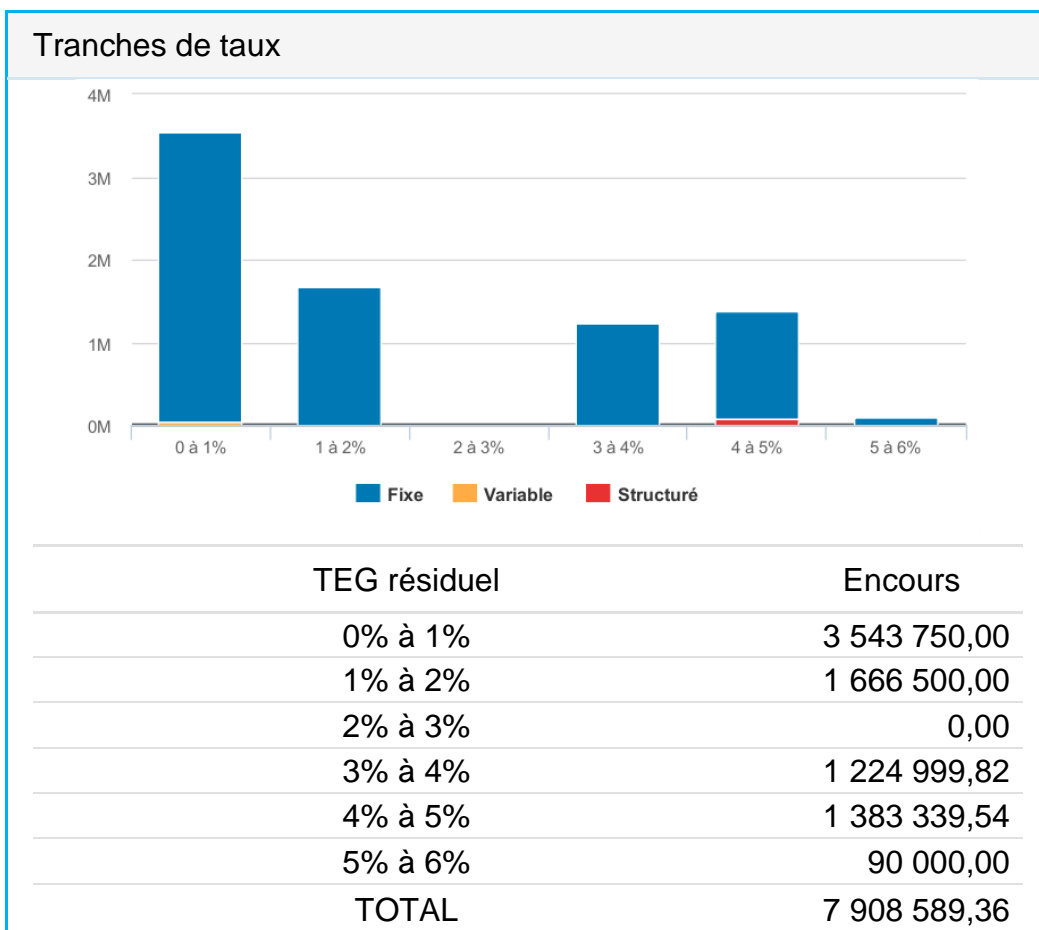
Charte Gissler

Classification de l'encours au 31/12/2018 en fin de journée
selon la charte Gissler



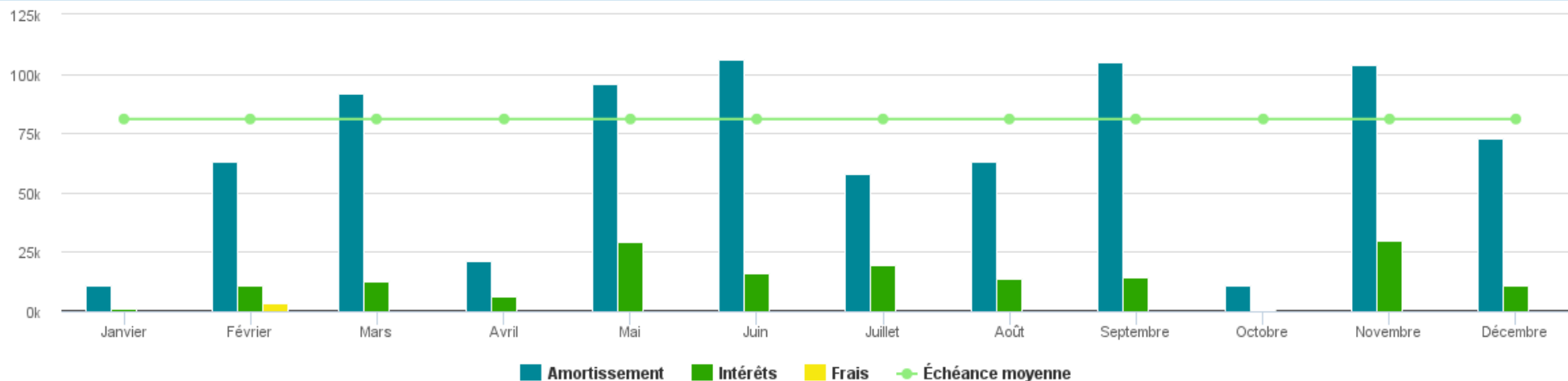
Catégorie	Encours au 31/12/2018	%
1-A	7 841 922,66	99,16%
5-B	66 666,70	0,84%
TOTAL	7 908 589,36	100 %

Coût



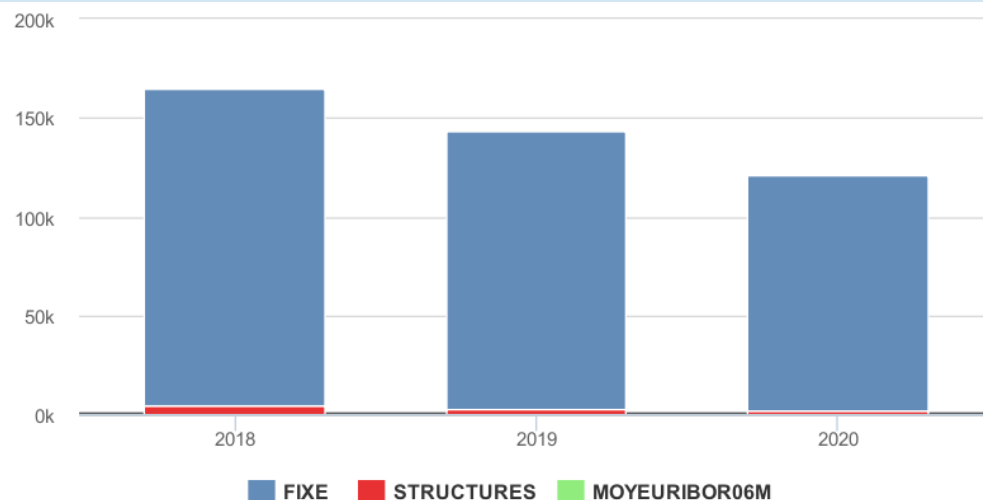
Echéancier

Répartition sur l'exercice



Année 2018	Nb éch.	Contrats			Solde
		Amort.	Frais	Intérêts	
Janvier	2	11 111,11	0,00	1 014,10	12 125,21
Février	7	63 194,44	3 500,00	10 917,52	77 611,96
Mars	8	91 652,78	0,00	12 339,25	103 992,03
Avril	3	21 111,11	0,00	6 221,50	27 332,61
Mai	6	95 683,19	0,00	29 076,57	124 759,76
Juin	7	106 236,11	0,00	15 958,44	122 194,55
Juillet	3	57 777,78	0,00	19 608,22	77 386,00
Août	7	63 194,44	0,00	13 965,09	77 159,53
Septembre	7	105 086,83	0,00	14 425,59	119 512,42
Octobre	2	11 111,11	0,00	646,28	11 757,39
Novembre	6	103 611,26	0,00	30 060,86	133 672,12
Décembre	6	72 902,78	0,00	10 910,88	83 813,66
TOTAL	64	802 672,94	3 500,00	165 144,30	971 317,24

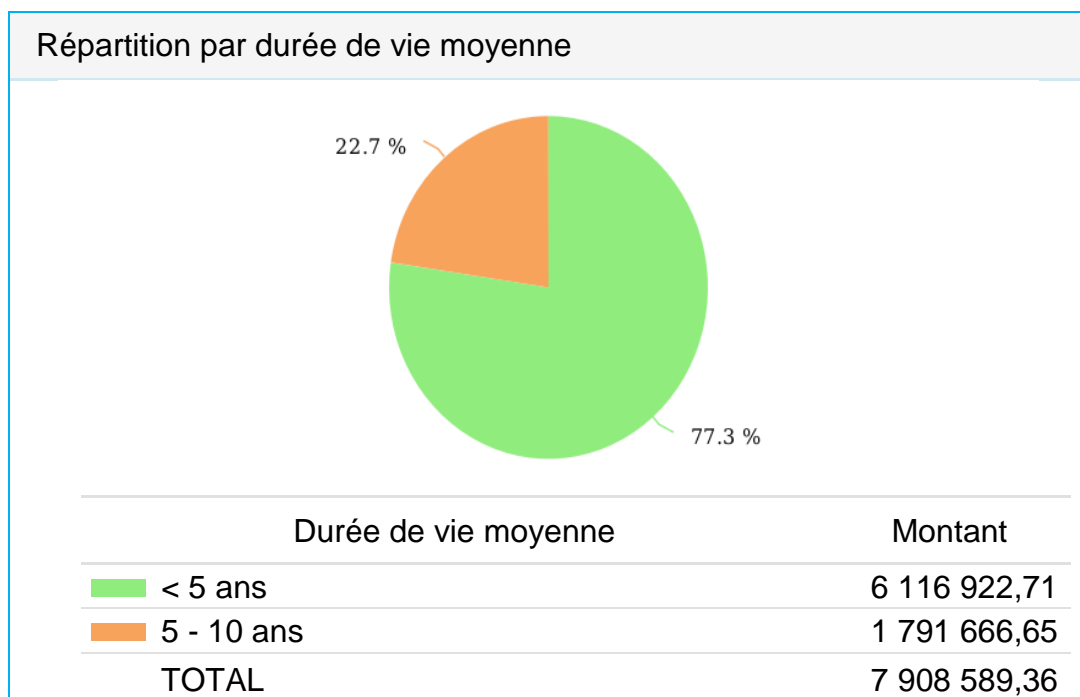
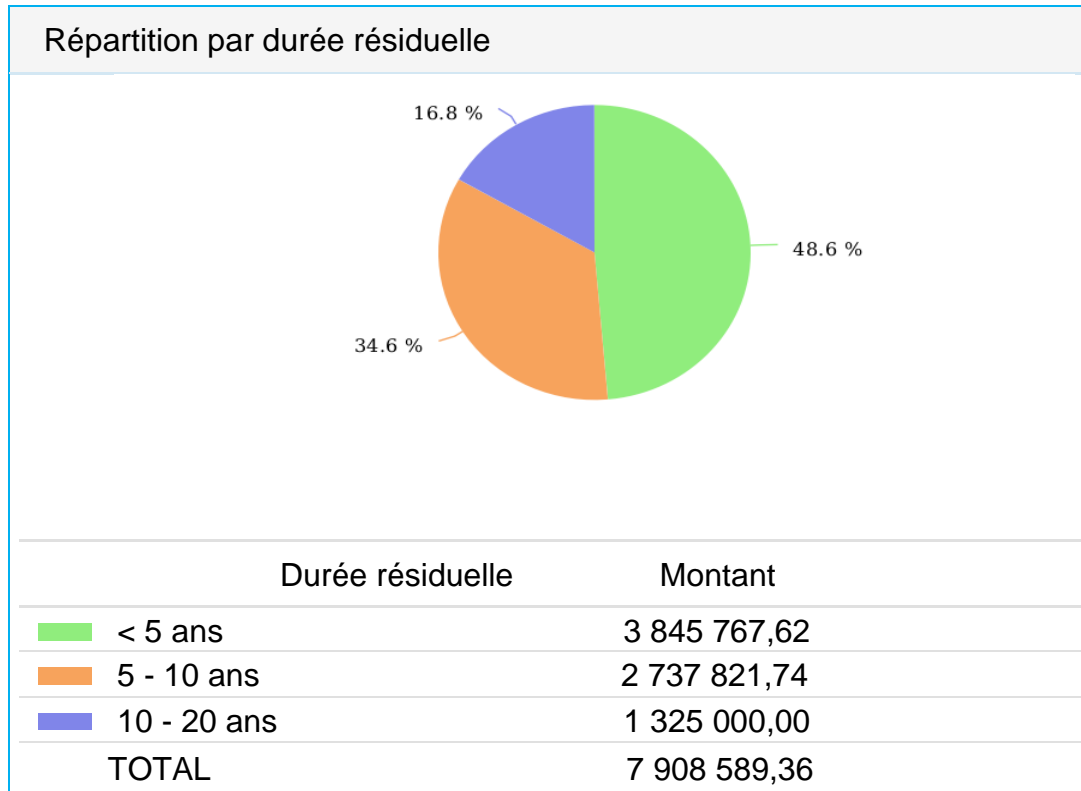
Projection N+2



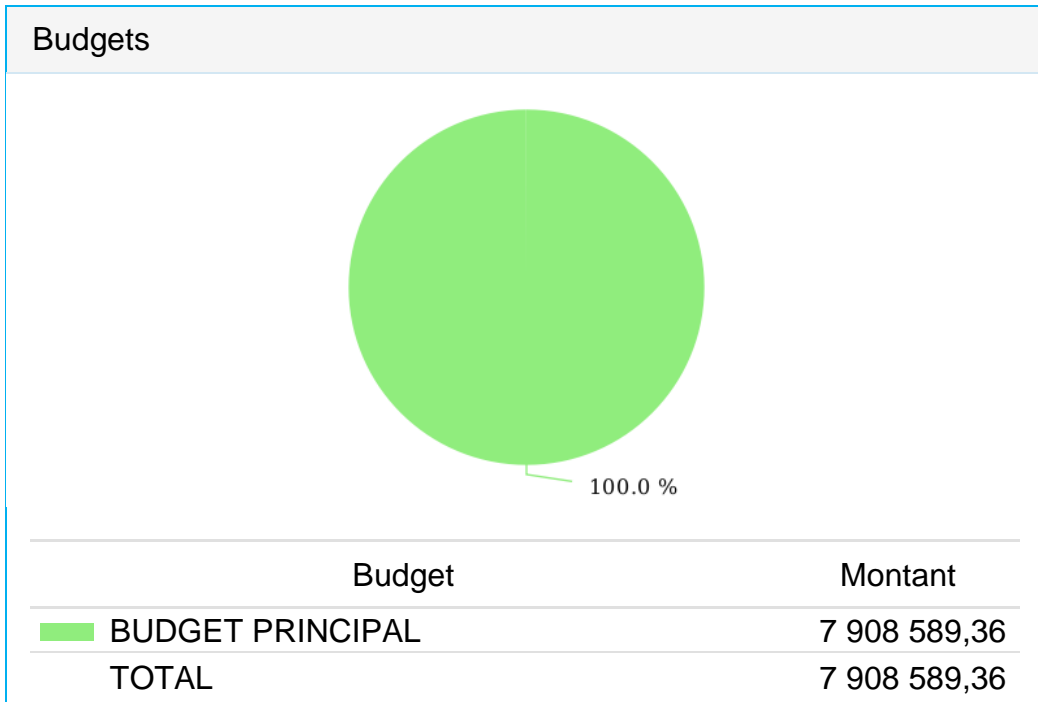
Index	Intérêts par index 2018	Coût moyen 2018	Intérêts par index 2019	Coût moyen 2019	Intérêts par index 2020	Coût moyen 2020
FIXE	160 783,67	3,51%	140 022,93	3,32%	119 422,44	3,21%
STRUCTURES	4 197,50	4,14%	2 798,33	4,14%	1 403,00	4,14%
MOYEURIBOR06M	163,13	0,31%	126,34	0,31%	87,46	0,31%
TOTAL	165 144,30	2,05%	142 947,60	1,81%	120 912,90	1,67%

Durée de vie

Indicateurs			
Encours	7 908 589,36	Duration *	3 ans, 3 mois
Durée de vie moyenne *	3 ans, 5 mois	Durée résiduelle *	13 ans, 2 mois
Durée résiduelle Moyenne *	5 ans, 8 mois	<i>* tirages futurs compris</i>	



Affectation



L'investissement 2019

- **Le projet du complexe municipal**

Le premier tiers du complexe municipal a été payé sur 2018. Il pèsera encore budgétairement en 2019. Il a été financé par un prêt sur 4 ans dont le remboursement du capital se fait "in fine".

La collectivité procèdera à la vente des six appartements et à la vente ou la location des trois cellules commerciales dans le courant du second semestre. La poste s'installera dans les locaux prévus, cependant elle conservera en location jusqu'à la fin de l'année civile l'ancienne grande maison, propriété de la commune. Celle-ci pourrait être vendue au 1^{er} trimestre 2020.

- **La voirie et les réseaux divers**

La commune poursuivra son important programme de rattrapage de travaux de voiries (chaussée, trottoirs pour 2 M€ proposés) ainsi que d'effacement des principaux réseaux électriques et téléphoniques. L'opération colossale de réaménagement paysager de l'avenue de la Grande Côte a débuté.

- **Les travaux de bâtiments**

Outre divers agencements opérationnels à la mairie, des travaux sont à prévoir principalement sur les courts de tennis, à la base nautique, aux ateliers et au groupe scolaire (environ 500 000 €).

- **Le foncier**

La municipalité proposera de maintenir les provisions (environ 500 000 €) pour l'achat des opportunités foncières et pour l'acquisition des terrains nécessaires au projet de salle des fêtes, au projet de poursuite du lotissement du Peux Blanc, à la finalisation du nouveau complexe sportif, aux alignements de voiries.

- **Les matériels et mobiliers**

C'est le renouvellement des matériels (environ 250 000 €) de la collectivité et qui peut concerner l'informatique, les matériels techniques, les véhicules, les mobiliers. La commune assure par son amortissement le financement d'environ 180 000 €/an de matériels. De nouveaux matériels seront proposés pour assurer l'information municipale et touristique à partir de panneaux électroniques.

- **Le remboursement du capital**

La charge de la dette en capital devrait être légèrement augmentée en 2019. Si la commune rembourse 860 000 € /an réduisant d'autant son encours, elle a contracté un emprunt en ce début d'année de 1,5 M€. Le capital de la dette sera légèrement en dessous des 900 000 €.

Le financement

Comment financer ces dépenses d'investissement ?

Grâce à ses bons résultats 2018 et à l'intégration du solde du budget annexe du lotissement, la commune devrait pouvoir dégager près de 2,8 M€ d'autofinancement en y intégrant ses amortissements.

Elle dispose de recettes propres, liées à la compensation de la TVA que reverse l'Etat à la commune, essentiellement sur ses investissements (environ 300 000 €/an) et par la perception de la taxe d'aménagement sur les permis de construire (environ 290 000 €), ainsi que quelques subventions complémentaires qu'elle peut obtenir.

Le financement global de l'investissement sera complété par un emprunt, qui pourrait s'élever, selon les arbitrages restant à effectuer au vu du bilan définitif 2018, à environ 1 M€ ; en effet, en 2019, viendront à expiration deux emprunts, contractés l'un en 2007 l'autre en 2008, pour un montant total de 1,8 M€.

Une telle perspective permettra donc de libérer de nouveaux fonds au bénéfice du double objectif permanent d'amélioration de la vie quotidienne des Saint-Palaisiens comme de l'accueil qu'une station de tourisme doit à ses milliers de visiteurs estivaux.

* *
*

Telles sont les principales dispositions que propose au conseil municipal le rapport d'orientation budgétaire 2019 pour nourrir le débat éponyme.

